

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00296

**ACCES DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE
METROPOLE AU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA TERRASSE -
AVENANT A LA CONVENTION**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance : M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160615-D20160029610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

ACCES DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA TERRASSE - AVENANT A LA CONVENTION

L'accès au restaurant administratif de la Ville de Saint-Etienne est autorisé pour les agents de Saint-Etienne Métropole sur la base de la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2012. Une convention liant la Ville de Saint-Étienne et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole a donc été établie.

Les récents transferts de compétence ont généré une nouvelle organisation de la collectivité et notamment la mise en place de sites territoriaux pour accueillir des agents. Ainsi, des agents de Saint-Etienne Métropole vont être basés au Centre technique Guitton à Saint-Etienne.

Pour améliorer l'accès au restaurant administratif de la Ville de Saint-Etienne des agents de Saint-Etienne Métropole, il convient de modifier certaines dispositions de la convention initiale précitée par voie d'avenant.

Il est proposé de permettre aux agents de Saint-Etienne Métropole de venir déjeuner au restaurant municipal de La Terrasse moyennant une participation financière sur leurs propres deniers de 3,50 euros.

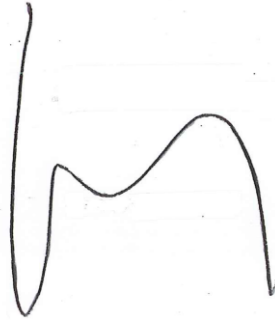
A cet effet, une liste des agents de Saint-Etienne Métropole pouvant bénéficier de ce dispositif sera établie par la Direction des ressources humaines et mise à jour régulièrement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Saint-Étienne et la Communauté Urbaine de Saint-Étienne Métropole portant sur l'accès du personnel de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole au restaurant administratif de La Terrasse.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a smaller vertical stroke to its right, a horizontal line connecting them, a large rounded hump, and a final vertical stroke on the right.

Hervé REYNAUD